

Liste des délibérations

Séance du 23 Juillet 2026

L'an 2026 et le 23 Juillet à 17 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Larchant, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Larchant sous la présidence de GRÉGOIRE Jean-Luc.

Présents : Mmes : BOURCART Khedidja, FOSTYKO Anne-Marie, GRILLET Danièle, JARREAU-DEMANGE Sophie, MOREL Émeline, M. GRÉGOIRE Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mmes : CAZILHAC Anne-Marie à Mme MOREL Émeline, MÉVEL Laurence à Mme FOSTYKO Anne-Marie, M. CHARPAK Yves à Mme BOURCART Khedidja

Excusées : Mmes : GUILLOT Gaëlle, ROSSIGNOL Martine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil d'administration : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 06/07/2026

Date d'affichage : 06/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : Mme JARREAU-DEMANGE Sophie

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Président soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée.

SOMMAIRE

CCAS2026_09 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT DU 27 AVRIL 2026

CCAS2026_10 - ELECTION DU VICE PRESIDENT DELEGUE

CCAS2026_11 - AIDE EXCEPTIONNELLE

CCAS2026_09 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT DU 27 AVRIL 2026

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est amenée à approuver le procès-verbal de de la précédente séance du conseil d'administration.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

Monsieur le Président demande à l'assemblée si, après lecture du procès-verbal du conseil d'administration du 27 avril 2026, les membres ont des observations sur ces documents avant son adoption définitive. Il le soumet à approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. **APPROUVE** Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

CCAS2026_10 - ELECTION DU VICE PRESIDENT DELEGUE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

Vu la délibération d'élection du vice-président n° CCAS2026_01 du 27 avril 2026 ;

L'adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en sus d'un vice-président un vice-président délégué. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Mme CAZILHAC Anne-Marie, M. CHARPAK Yves ;

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président délégué au scrutin secret.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme CAZILHAC Anne-Marie : 2

- M. CHARPAK Yves : 6

M. CHARPAK Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président.

Questions diverses : /

La séance a été levée à 18h

En mairie, le 27/07/2026

La secrétaire de séance
Mme JARREAU-DEMANGE Sophie

Le Président
Jean-Luc GREGOIRE

h/LC/ -



[Signature]